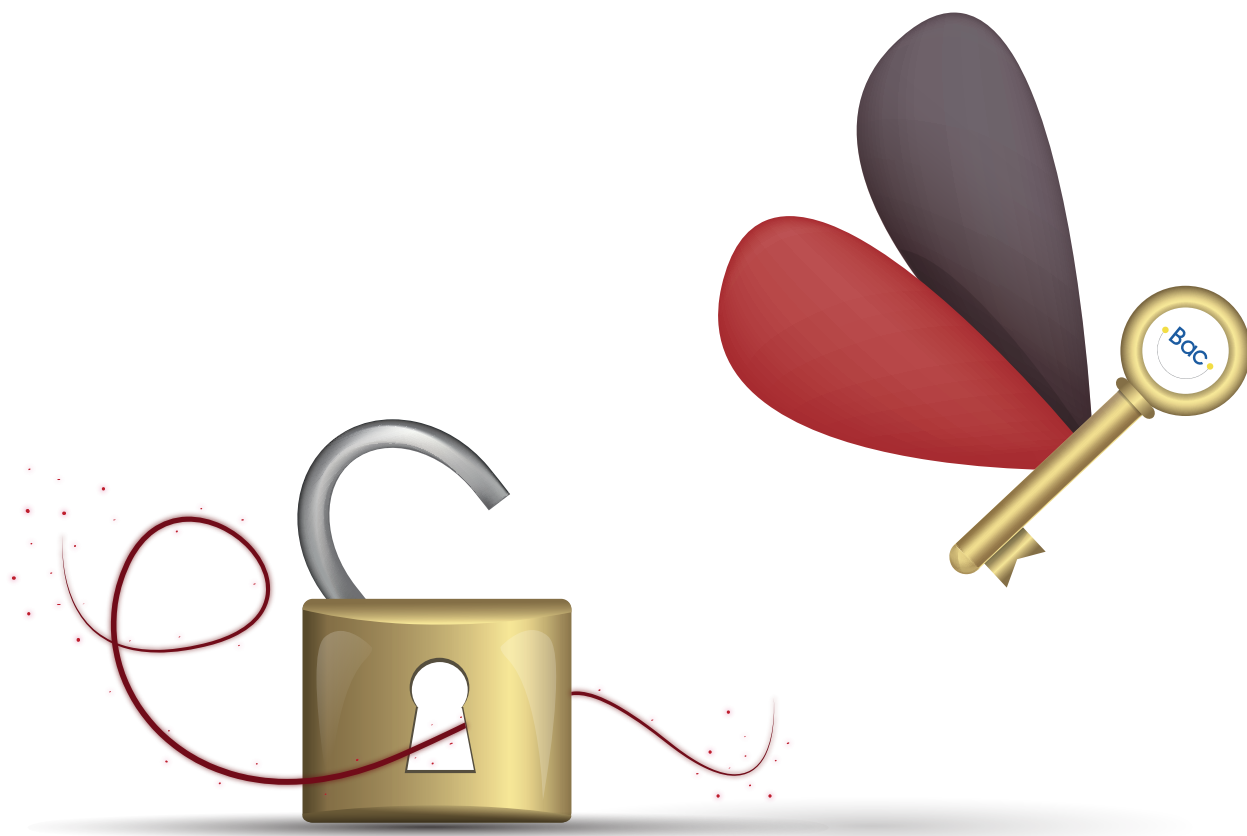
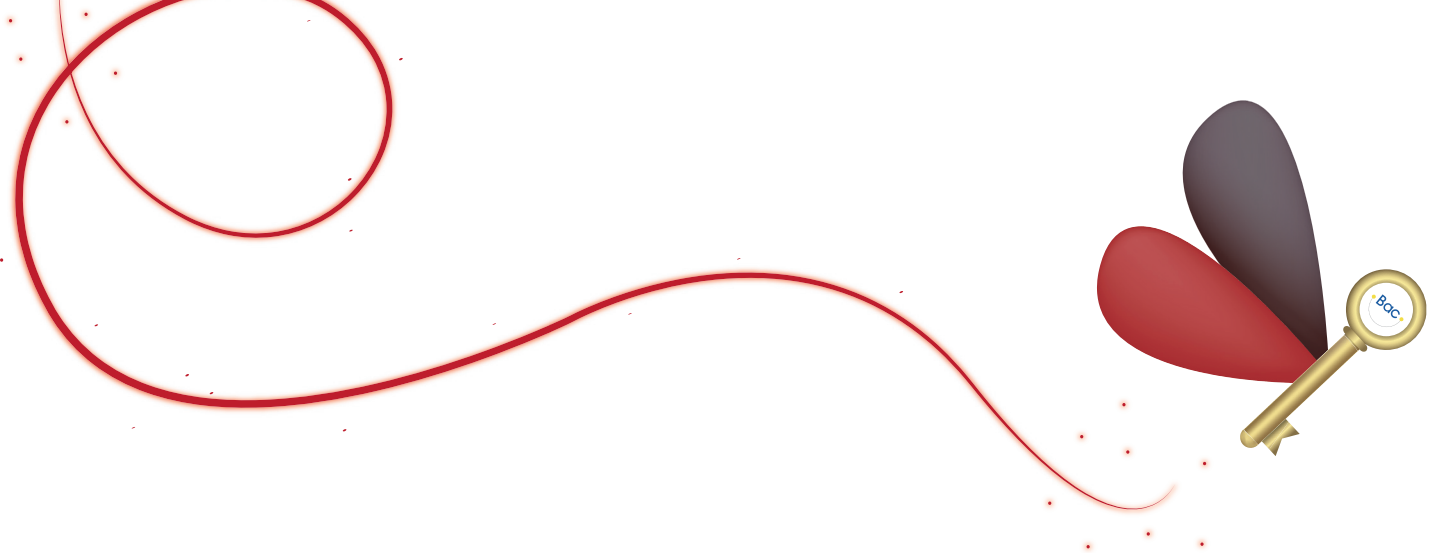




CERTIFICATION D'ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT



I.Cert
Institut de Certification
www.icert.fr



La première certification d'**accessibilité** du bâtiment.

Conçue par **I.Cert** autour d'un référentiel technique, la certification **BAC** (Bâtiment Accessible Certifié), vise à la reconnaissance de l'accessibilité, pour les ERP 1 à 5, les bâtiments à usage d'habitation et logements (maisons individuelles et appartements).

Cette certification inédite et volontaire, repose sur l'idée que l'accessibilité pour tous va au delà d'un cadre réglementaire, et se doit d'intégrer des dimensions éthiques et pragmatiques.

Avec BAC, affichez votre engagement d'accessibilité pour tous !

La fiabilité d'une certification accessible

BAC puise son identité dans les réalités terrain. Elle est le fruit de consultations avec différentes associations (l'APF, Handibat Développement, l'Union Nationale des Architectes...), les acteurs de la filière bâtiment et des experts en matière d'ergonomie des lieux de vie.

La force de cette certification repose sur un principe d'accessibilité au sens large. L'accessibilité à tout, par tous !



■ BAC valorise tous les bâtiments.

Conscient que l'accessibilité pour tous va au delà d'un cadre réglementaire, **I.Cert** a développé la certification **BAC**. Loin d'être un référentiel conceptuel, **BAC** démocratise les principes d'accessibilité aux bâtiments du quotidien. Cette démarche, basée sur un usage valorisé et optimisé des lieux de vie, a pour objectif une meilleure qualité d'habiter et d'utiliser «le bâtiment».

■ Etre accessible et plus encore !

I.Cert s'assure que votre bien sera parfaitement adapté aux besoins réels de toutes personnes en situation de handicap, en situation de mobilité réduite et plus encore...

BAC garantit la prise en compte et la mise en œuvre des notions de sécurité, de confort, de qualité d'usage et d'esthétisme.

■ Progresser à votre rythme.

Vous pouvez choisir de faire certifier l'accessibilité de vos locaux par typologie de handicap, en une seule fois ou par étapes, et en fonction des Ad'AP.

I.Cert, assure un accompagnement fiable et sur-mesure tout au long de votre engagement de certification **BAC**.

■ Optimiser votre investissement travaux.

Vous faites des travaux pour la mise en accessibilité d'un bâtiment, **BAC** créé pour vous l'opportunité de faire certifier votre bien.

Cette certification reconnue est une véritable plus value validée par un organisme de certification accrédité.

Des bénéfices pour TOUS

■ Pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour la population croissante des seniors :

- La garantie d'une meilleure qualité d'habiter et d'utiliser un bâtiment, en adéquation avec leurs attentes.
- La prise en compte des aspects de sécurité, de confort et d'esthétisme.

■ Pour les investisseurs immobiliers et les bailleurs sociaux :

- La valorisation et la reconnaissance des travaux d'aménagement effectués avec des locaux mieux adaptés, plus confortables, au-delà de la simple conformité réglementaire.

■ Pour les entreprises :

- Créer un cercle vertueux continu en associant des compétences reconnues et labellisées pour la réalisation de la démarche d'accessibilité.

A SAVOIR

BAC propose une approche différente autour de l'accessibilité, en apportant des dimensions éthiques et pragmatiques.

Intégrant les points clés de la réglementation accessibilité, le référentiel **BAC** adapte les éléments majeurs de la loi. Le référentiel constitue les points de contrôles de l'audit.

La démarche de la **certification BAC**

Etape 1

- **Demande de certification :** Dossier de recevabilité et accompagnement d'**I.Cert**
- **Choix de la certification :**
 - Déficience motrice
 - Déficience auditive
 - Déficience visuelle
 - Déficience mentale
 - Déficience liée à la personne âgée
 - Toutes déficiences

Etape 2

- **Planification de l'audit :** Concertation entre l'auditeur et le demandeur.
- **Réalisation de l'audit :** L'accessibilité pour toutes les déficiences est auditée en vue de définir un plan de progrès.
- **Décision :** La décision de certification sera fonction du choix de l'étape 1 et communication du plan de progrès et des Ad'AP.

Etape 3

- Surveillance par audit tous les 3 ans.



La certification **BAC** permet de faire connaître votre bien grâce à un kit de communication complet qui vous sera entièrement fourni.

Comment initier **votre démarche** ?

La demande se fait auprès des services d'**I.Cert** :

- Internet : www.icert.fr
- Mail : contact@icert.fr
- Téléphone 02 90 09 35 02

Vous recevrez le dossier de recevabilité à compléter et à retourner accompagné des documents suivants :

- La copie de l'attestation de conformité (obligatoire pour tous travaux, en neuf ou en rénovation, soumis à permis de construire).
- Les justificatifs de compétences des personnes ayant réalisé les travaux de mise en accessibilité.
- La copie d'un titre de propriété ou, si la demande est effectuée par un occupant locataire, fournir la copie du bail de location.
- La copie de l'Ad'AP et dérogation éventuelle le cas échéant.

L'accessibilité affichée

- Kit communication.
- Référencement dans l'annuaire des bâtiments accessibles.

I.Cert
Institut de Certification

Bâtiment accessible certifié



CPS BAC FC00-REV01 Portée sur www.icert.fr



DÉMARCHE COMPLÈTE, CONTENU DU RÉFÉRENTIEL...

L'ÉQUIPE D'**I.CERT** EST À VOTRE ÉCOUTE :

Tél. 02 90 09 35 02

www.icert.fr

Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire